

PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 JANVIER 2015

A 20 h 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Auzay se sont réunis en session ordinaire, à la mairie à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 21 janvier 2015, sous la Présidence de Michel HERAUD, Maire.

Présents :

Michel HERAUD, Maire,
Irène MALLARD-LUCAS, Dominique GATINEAU, Bruno DEBORDE Adjoints au Maire.

Myriam MARTINEAU, Joël PIZON, Sylvia SUIRE, Emmanuelle MAROLLEAU,
Florent BOUTET, Aurélien LEFRERE, PEUAUD Didier, TRICHET Marie-Claude,
Irène VERCAEMERE

Excusé(s) : Michel GODET a donné procuration à Dominique Gatineau
Claudie Pillet a donné procuration à Didier PEUAUD

Absent(s) :

Les membres du conseil municipal présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de quinze, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

Madame SUIRE Sylvia a été désignée Secrétaire de Séance.

La séance ouverte,

- Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver le compte rendu de la réunion de conseil du 16 DECEMBRE 2014
Le compte rendu est *approuvé et signé*.
-

2015-01-01 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN ARCHIVISTE

à L'UNANIMITE , le conseil municipal décide

D'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition par le centre de gestion de la fonction publique d'un archiviste, ainsi que tout document relatif à cette affaire.

D'inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2015

2015-01-02 CONTRAT DE BALAYAGE DE LA VOIRIE

le conseil municipal décide :

à L'UNANIMITE,

D'autoriser le maire à signer un contrat avec la société BODIN ainsi que tout document relatif à cette affaire.

d'adhérer au groupement de commandes relatif au balayage des voies communales proposé par la communauté de communes

d'autoriser le maire à signer la convention relative au groupement de commandes et tout document relatif à cette affaire.

2015-01-03 RENOUELEMENT ECO-PASS

le conseil municipal décide :

à L'UNANIMITE,

De renouveler le dispositif pour 2015, dans les conditions ci-dessus.

2015-01-04 RENOUELEMENT CONTRAT ANIMATEUR TAP

Monsieur le Maire explique au conseil qu'il convient de renouveler pour la période du 23 février au 10 avril 2015 le contrat de l'animateur TAP qui s'achève le 06 février 2015.

à L'UNANIMITE, le conseil municipal décide

De renouveler le contrat de l'animateur TAP pour la période du 23 février au 10 avril 2015.

2015-01-05 CIMETIERE : PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE REMISE EN ETAT

Après en avoir délibéré le conseil décide de surseoir. Le sujet sera revu une fois que la famille aura fourni les attestations demandées.

2015-01-06 TARIFS CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE

Après avoir délibéré le conseil municipal décide :

à L'UNANIMITE ,

De ne pas modifier les tarifs actuels

